



## ACCUEILS EDUCATIFS DE LA MAIRIE DE GURGY

### Maison de la Jeunesse Mercredis

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_

responsable légal de \_\_\_\_\_

déclare inscrire ce dernier à la Maison de la Jeunesse pour le ou les mercredis suivants :

Périodes d'ouvertures	AVRIL	MAI				JUN					Total
	Me	Me	Me	Me	Me	Me	Me	Me	Me		
	28	12	19	26	2	9	16	23	30		
Demi-journées Matin										D-jrs	
Demi-journées Après-midi										D-jrs	
Journée										Jrs	
↓ PARTIE RESERVEE AU DIRECTEUR ↓											
Présence effective										D-jrs	

Si besoin, merci de noter "R" pour repas dans le cadre des demi-journées uniquement

A Gurgy, le \_\_\_\_\_

Signature :

**LES INSCRIPTIONS DEVRONT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE TRANSMISES LE MERCREDI 30 MATIN AVANT 8H30 DERNIER DELAI POUR LA SEMAINE SUIVANTE.  
POUR TOUTE ABSENCE, MERCI DE PREVENIR 7 JOURS À L'AVANCE.  
DANS LE CAS CONTRAIRE ET SANS JUSTIFICATIF LES JOURNEES OU DEMI-JOURNEES SERONT FACTURÉES.**



## ACCUEILS EDUCATIFS DE LA MAIRIE DE GURGY

### Maison de la Jeunesse Mercredis

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_

responsable légal de \_\_\_\_\_

déclare inscrire ce dernier à la Maison de la Jeunesse pour le ou les mercredis suivants :

Périodes d'ouvertures	AVRIL	MAI				JUN					Total
	Me	Me	Me	Me	Me	Me	Me	Me	Me		
	28	12	19	26	2	9	16	23	30		
Demi-journées Matin										D-jrs	
Demi-journées Après-midi										D-jrs	
Journée										Jrs	
↓ PARTIE RESERVEE AU DIRECTEUR ↓											
Présence effective										D-jrs	

Si besoin, merci de noter "R" pour repas dans le cadre des demi-journées uniquement

A Gurgy, le \_\_\_\_\_

Signature :

**LES INSCRIPTIONS DEVRONT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE TRANSMISES LE MERCREDI 30 MATIN AVANT 8H30 DERNIER DELAI POUR LA SEMAINE SUIVANTE.  
POUR TOUTE ABSENCE, MERCI DE PREVENIR 7 JOURS À L'AVANCE.  
DANS LE CAS CONTRAIRE ET SANS JUSTIFICATIF LES JOURNEES OU DEMI-JOURNEES SERONT FACTURÉES.**